



Communiqué de presse

Paris, le 17 janvier 2020

Franck Riester, ministre de la Culture, annonce l'ouverture des candidatures à la session 2020 des Albums des jeunes architectes et paysagistes

Créé en 1980, le concours des AJAP est un dispositif de promotion, destiné à faciliter l'accès de ces jeunes professionnels à la commande et aux ressources professionnelles. Il est organisé tous les deux ans depuis 2001 par le ministère de la Culture avec le concours de la Cité de l'architecture & du patrimoine et le soutien de l'Institut français.

Il récompense les projets et travaux qui se distinguent par leur sérieux, leur force d'innovation et leur engagement ainsi que ceux qui ouvrent de nouvelles pistes de réflexion sur l'architecture et le paysage de demain.

Les lauréats, sélectionnés par un jury de professionnels, bénéficieront pendant deux ans d'une campagne de promotion : exposition itinérante en France et à l'étranger, publication, site Internet, organisation de rencontres en France et en Europe auprès du public et des maîtres d'ouvrage, participation à des salons professionnels.

Le concours s'adresse aux jeunes architectes et paysagistes-concepteurs sans condition de nationalité, de moins de 35 ans au 31 décembre 2019, ayant à leur actif, en France, en tant que concepteur en nom propre, au moins un projet lauréat d'un concours ou un projet réalisé ou en cours.

Les inscriptions pour la nouvelle session des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) sont ouvertes sur le site : <https://ajap.citedelarchitecture.fr>

« Les architectes sont les inventeurs de notre cadre de vie quotidien, qu'ils savent adapter à un monde en pleine transformation. Le concours des AJAP permet de révéler les talents émergents de l'architecture, talents qui demain, comme le font déjà leurs aînés, exporteront leur savoir-faire dans le monde et participeront au rayonnement économique et culturel de notre pays. » Franck Riester, ministre de la Culture.

Clôture des inscriptions en ligne : vendredi 14 février 2020

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : vendredi 13 mars 2020

Proclamation des résultats : fin juin 2020

Informations et inscriptions : <https://ajap.citedelarchitecture.fr>

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Direction générale des patrimoines
Département de la communication
Cécile Holstein : 01 40 15 87 56
cecile.holstein@culture.gouv.fr